

mon
énergie
.fr

POMPE À CHALEUR COLLECTIVE DE TYPE AIR/EAU

BAR-TH-179



Les certificats
D'ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE
Ministère de la Transition
écologique et solidaire

FINANCEZ VOTRE PROJET DE CHAUFFAGE COLLECTIF

La pompe à chaleur collective air/eau est aujourd’hui une solution de référence pour moderniser un système de chauffage en copropriété.

Elle permet de capter les calories présentes dans l’air extérieur pour produire de la chaleur, tout en réduisant significativement la consommation énergétique du bâtiment.

Adaptée aux installations collectives, elle peut couvrir les besoins en chauffage, ainsi que la production d’eau chaude sanitaire.

Au-delà de ses performances, cette solution bénéficie d’un soutien financier important grâce au dispositif des Certificats d’Économies d’Énergie (CEE), notamment via la **fiche BAR-TH-179**.

Le dispositif BAR-TH-179 : un levier de financement

La fiche BAR-TH-179 encadre l’attribution d’une prime CEE pour l’installation de pompes à chaleur collectives air/eau dans les bâtiments résidentiels existants.

Ce dispositif permet de réduire significativement le coût d’investissement en valorisant les économies d’énergie générées par l’installation.

Il concerne les projets visant à remplacer ou améliorer un système de chauffage collectif existant.

La pompe à chaleur doit être utilisée pour le chauffage seul, ou pour un usage combiné incluant le chauffage et la production d’eau chaude sanitaire.

Les installations dédiées uniquement à la production d’eau chaude sanitaire ne sont pas éligibles à ce dispositif.



CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Pour bénéficier de la prime CEE, plusieurs critères doivent être respectés.

Le bâtiment doit être un **immeuble résidentiel collectif existant**, tel qu’une copropriété ou un parc de logements sociaux. Les constructions neuves ne sont pas concernées.

L’installation doit être réalisée par un professionnel qualifié disposant d’un label reconnu conforme aux exigences réglementaires.

La pompe à chaleur doit être de type **air/eau** et présenter une puissance thermique inférieure ou égale à **400 kW** par unité.

Le système doit être **dimensionné en fonction des besoins réels du bâtiment**, afin d’assurer une performance optimale.



Performance énergétique et exigences techniques

L'efficacité de la pompe à chaleur est mesurée à travers un indicateur appelé efficacité énergétique saisonnière, ou Etas.

Cet indicateur reflète la performance réelle de l'équipement sur une année complète.

Des seuils minimums sont définis selon le type de pompe à chaleur, en fonction de la température de fonctionnement.

Plus l'Etas est élevé, plus l'installation est performante, et plus la valorisation financière via les CEE est importante.

Certaines installations particulièrement performantes peuvent atteindre des niveaux d'efficacité très élevés, permettant d'optimiser significativement les aides obtenues.

La pompe à chaleur doit être utilisée pour le chauffage seul, ou pour un usage combiné incluant le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire.

Les installations dédiées uniquement à la production d'eau chaude sanitaire ne sont pas éligibles à ce dispositif.



Montant de la prime CEE

La prime est calculée en fonction des économies d'énergie générées par l'installation.

Elle est exprimée en kWh cumac par logement, une unité qui correspond aux **économies d'énergie cumulées** sur la durée de vie de l'équipement.

Le montant dépend de plusieurs facteurs, notamment la **zone climatique du bâtiment**, la **performance de la pompe à chaleur** et l'**usage couvert**.

Ainsi, deux projets similaires peuvent générer des montants de prime différents en fonction de leur conception et de leur niveau de performance.

Dans certains cas, les volumes de certificats générés peuvent représenter des montants particulièrement significatifs à l'échelle d'une copropriété.



Bonification : un levier majeur de financement

Le dispositif prévoit une bonification importante lorsque la pompe à chaleur remplace une ancienne chaudière fonctionnant au fioul, au gaz ou au charbon.

Dans ce cadre, le mécanisme appelé "Coup de pouce chauffage collectif" permet d'augmenter fortement le montant de la prime.

Cette bonification peut aller jusqu'à multiplier la valorisation par trois, sous réserve que le remplacement soit justifié et que l'ancien équipement soit effectivement déposé.

Ce levier constitue un élément clé pour améliorer la rentabilité du projet et réduire le reste à charge.

DURÉE DE VIE ET RENTABILITÉ

La durée de vie conventionnelle d'une pompe à chaleur collective air/eau est **estimée à 22 ans**.

Sur cette période, les économies d'énergie réalisées permettent de réduire durablement les charges de chauffage.

Combinée aux aides financières, cette solution s'inscrit pleinement dans une stratégie de rénovation énergétique performante et pérenne.

COMPRENDRE LES TERMES CLÉS (BAR-TH-179)

Qu'est-ce que les CEE ?

Les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) sont un dispositif mis en place par l'État pour encourager les travaux de rénovation énergétique. Ils permettent de financer une partie des installations grâce à des primes.

Que signifie kWh cumac ?

Le kWh cumac est l'unité utilisée pour calculer les économies d'énergie sur toute la durée de vie d'un équipement. Il correspond à une économie cumulée et actualisée dans le temps.

Qu'est-ce que l'Etas ?

L'Etas est un indicateur de performance énergétique saisonnière. Il mesure l'efficacité réelle d'une pompe à chaleur sur une année. Plus l'Etas est élevé, plus l'équipement est performant.

Qu'est-ce qu'une pompe à chaleur air/eau ?

C'est un système qui récupère les calories présentes dans l'air extérieur pour chauffer l'eau du circuit de chauffage d'un bâtiment, avec une consommation d'énergie réduite.

Que signifie chauffage collectif ?

Le chauffage collectif désigne un système unique qui alimente plusieurs logements d'un même immeuble, contrairement à des installations individuelles.

Qu'est-ce que l'ECS ?

ECS signifie Eau Chaude Sanitaire. Il s'agit de l'eau utilisée pour les besoins quotidiens comme la douche, la vaisselle ou le lavage.

Qu'est-ce que la zone climatique (H1, H2, H3) ?

La France est divisée en zones climatiques selon les besoins en chauffage. La zone H1 correspond aux régions les plus froides, H3 aux plus tempérées. Cela influence le montant des aides.



Qu'est-ce que la bonification CEE ?

La bonification est une augmentation du montant de la prime CEE. Elle est notamment accordée lorsque la pompe à chaleur remplace une ancienne chaudière au fioul, au gaz ou au charbon.

Qu'est-ce que le « Coup de pouce chauffage collectif » ?

Il s'agit d'un dispositif de bonification spécifique qui permet de multiplier significativement la prime, pouvant aller jusqu'à tripler le montant, lorsque certaines conditions sont respectées.

Qui peut bénéficier de cette aide ?

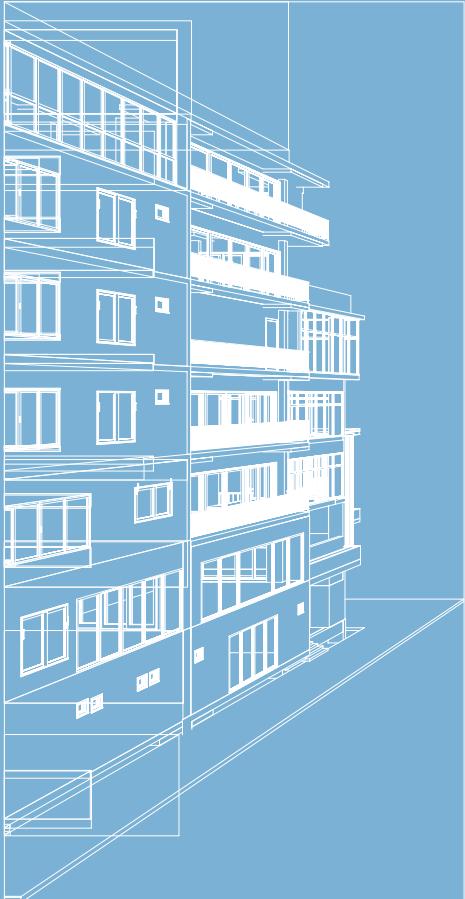
Les copropriétés, les bailleurs sociaux ou tout gestionnaire de bâtiment résidentiel collectif existant peuvent bénéficier de cette aide.

La réussite d'un projet CEE repose sur une parfaite maîtrise des aspects techniques, réglementaires et administratifs.

monenergie.fr accompagne les copropriétés et les gestionnaires de bâtiments à chaque étape du projet.

L'accompagnement comprend l'analyse de l'éligibilité, l'optimisation du montant de la prime, la constitution du dossier administratif ainsi que la vérification de la conformité des travaux.

Grâce à cette expertise, les projets sont sécurisés et la valorisation des certificats d'économies d'énergie est maximisée.



The logo consists of a light gray circle containing the text "mon energie.fr". The word "mon" is in a small, dark gray sans-serif font. "energie" is in a larger, bold, green sans-serif font, with a small lightning bolt symbol integrated into the letter "e". ".fr" is in a smaller, dark gray sans-serif font.

mon
energie
.fr